

Graniz Mondal Inc.

Faits saillants intermédiaires pour la période de trois mois se terminant le 30 juin 2017

Suite à la modification de l'instruction générale relative au règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, l'émetteur émergent qui n'a pas généré d'activités significatives n'est pas tenu de mettre à jour son rapport de gestion annuel. Étant donné que Graniz Mondal Inc. (La Corporation) n'a effectué aucune activité d'exploration lors du trimestre se terminant le 30 juin 2017, la direction se contente de résumer brièvement les faits saillants intermédiaires.

Les pertes opérationnelles avant les charges financières sont de \$20,512 pour la période de trois mois se terminant le 30 juin 2017. Ces pertes sont majoritairement liées aux honoraires du fiduciaire et aux honoraires professionnels. Pour plus d'information, le lecteur peut consulter les états financiers non audités se terminant le 30 juin 2017 déposés sur Sedar.

Le 6 juin 2017, la Société a signé une lettre d'intention concernant une fusion avec Group NanoXplore ciblant le secteur des technologies liées au graphène. Pour plus d'information, le lecteur peut consulter le communiqué de presse du 8 juin 2017 déposé sur Sedar.

Signée : Berthe Lambert
Présidente de Graniz Mondal Inc.
Le 14 août 2017